

**COMPTE RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 février 2020 A 18H00**

Sous la présidence de Monsieur Robert DONNAT, Maire.

**Présents :** M. SILVESTRE Claude, M. GRILLI Michel, M. LEROUX Jean-Pierre, Mme CLAUZON Christiane, Mme MILESI Véronique, M. MAURIN Yves, Mme BRUNET/TRAVERSO Noëlle, Mme ECH CHAFAI Marie-Hélène, RODENAS Antoine, M. CUREL Nicolas, DINGLI Jean-Pierre. BUGEL Nathalie, TAULEMESSE Emilie ,SONEGO Karine.

**Absents :** -CHAVRIER Christian.- DEVALENCE Georges

Le Quorum est atteint.

**Secrétaire de séance :** Mme MILESI Véronique.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 31 JANVIER 2020 à 18h00**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès verbal de la séance.

**013/2020 Occupation du domaine public - Café de la fontaine**

Vu la demande présentée par Madame ALLOUARD-RUELLE Pauline, gérante du Café.

Vu qu'il serait souhaitable de renouveler cette autorisation et de fixer la redevance pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✓ RENOUELLE l'autorisation pour l'occupation temporaire du domaine public communal à des fins professionnelles au café de la fontaine d'une superficie maximum de 12 m2.
- ✓ FIXE la redevance à 60 € pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre 2020.
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location temporaire du domaine public communal.

**014/2020 Occupation du domaine public - Auberge de Lagnes**

Vu que la SARL Louise, représentée par Monsieur CALTOT Alexis, gérant de " L'Auberge de LAGNES" sollicite la location de la place de la roue située rue de la République. La période de location s'étendrait du 1<sup>er</sup> avril au 30 octobre 2020. Monsieur le Maire propose de faire payer un loyer de 460 € / an au gérant de l'Auberge de Lagnes »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✓ ACCEPTE de louer du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2020 à Monsieur CALTOT Alexis gérant de " L'Auberge de LAGNES " la place de la roue située rue de la République pour un loyer de 460€ / an.
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail et tout autre document se rapportant à cette location.

**015/2020 Evénements de la vie des agents**

Vu qu'il serait souhaitable de définir un montant maximum pour attribuer un chèque cadeau, bon d'achat ou autres aux agents de service à l'occasion d'un départ à la retraite, mariage ou naissance.

Monsieur le Maire propose de définir un montant maximum de 1 000 € et qui sera défini par rapport à l'évènement et à l'ancienneté de l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✓ AUTORISE l'attribution de cadeaux aux agents communaux, titulaires, non titulaires et de droit privé à l'occasion d'événements : Départ à la retraite, mariage et naissance.
- ✓ DECIDE que le montant maximum (cadeaux ou bon d'achat) sera de maximum 1 000€.
- ✓ CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

### 016/2020 Vote du compte de gestion VILLE 2019

Vu que le compte de gestion est établi par le comptable de L'ISLE SUR SORGUE à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- ✓ VOTE Le compte de gestion 2019 Ville, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### 017/2020 Vote du compte administratif VILLE 2019

La situation finale financière 2019 du budget Ville est présentée aux membres du Conseil Municipal Par Monsieur SILVESTRE Claude, 1er Adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, excepté Monsieur le Maire, Robert DONNAT qui a quitté la salle : VOTE le compte administratif 2019 comme suit :

#### ANNEE 2019-VUE D'ENSEMBLE :

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	BUDGET	REALISE
	<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>299 755.00</b>	<b>279 000.92</b>
	60 – Achats et variation des stocks	113 650.00	104 057.52
	61 – Services extérieurs	105 855.00	90 220.00
	62 – Autres services extérieurs	76 750.00	78 653.40
	63 – Impôts taxes et versements assimilés	3 500.00	6 070.00
	<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>664 815.00</b>	<b>620 250.83</b>
	62 – Autres services extérieurs		
	63 – Impôts taxes et versements assimilés	12 690.00	10 351.97
	64 – Charges de personnel	652 125.00	609 898.86
	<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>24 500</b>	<b>22 370.00</b>
	65 - Autres charges de gestion courante	329 730.00	130 751.92
	66 - Charges financières	26 200.00	26 152.79
	67 - Charges exceptionnelles	0.00	0.00
	022 – Dépenses imprévues	0.00	0.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 345 000.00</b>	<b>1 078 526.46</b>
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0.00</b>	<b>100 000.00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 345 000.00</b>	<b>1 178 526.46</b>

RECETTES	FONCTIONNEMENT	BUDGET	REALISE
	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	15 492.34	11 539.76
	73 - Impôts et taxes	939 663.00	953 549.88
	74 - Dotations, subventions et participations	143 374.00	126 449.91
	75 - Autres produits de gestion courante	67 500.00	17 665.51
	76 - Produits financiers	5.13	5.13
	77 - Produits exceptionnels	5 500.00	105 139.76
	013 - Atténuations de charges	15 000	17 261.79
	002 - Excédent de fonctionnement reporté	158 465.53	158 465.53
	Total recettes réelles	1 186 534.47	1 231 611.74
	Total recettes d'ordre	0.00	0.00
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 345 000.00</b>	<b>1 390 077.27</b>
	<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>+ 211 550.81</b>

#### ANNEE 2019- VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES	INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE
	16 - Emprunts et dettes assimilés	154 769.20	153 731.65
	21 - Immobilisations corporelles	345 149.52	108 224.46
	Total dépenses réelles hors opérations	499 918.72	261 956.11
	11 – STADE COMPLEXE SPORTIF TOILETTES	950 000.00	13 800.00
	12 – LOCAL TECHNIQUE	374 581.28	375 662.90
	Total dépenses opérations d'investissement	1 324 581.28	389 946.90
	Total dépenses d'ordre	0.00	0.00
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 824 500,00</b>	<b>651 419.01</b>

RECETTES	INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE
	024 – Produits des cessions d'immobilisations	250 000,00	0.00
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	67 681.21	43 630.41
	13 –Subventions d'investissement reçues	509 305.00	263 917.90
	23 – Immobilisations en cours	0.00	10 793.31
	001 - Excédent d'investissement	997 513.79	997 513.79
	Total recettes réelles hors opérations	1 824 500.00	1 315 855.41.00
	Total recettes d'ordre	0.00	100 000.00
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 824 500.00</b>	<b>1 415 855.41</b>
	<b>SOLDE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+764 436.40</b>

## 018/2020 Affectation du résultat VILLE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-Un excédent de fonctionnement cumulé de **211 550.81€**

- Un excédent d'investissement antérieur de **997 513.79 €** et un déficit de l'année : **233 077.39 €** soit un excédent de financement de **764 436.40€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-AFFECTE le résultat d'exploitation excédentaire de 2019 soit **211 550.81** comme suit :

Compte 1068 -Affectation complémentaire en réserve : **0 €**

Compte 002 - Résultat excédentaire reporté en fonctionnement : **211 550.81 €**

-AFFECTE le résultat d'investissement de 2019 comme suit :

Compte 001 - Résultat excédentaire reporté en investissement : **764 436.40 €**

## 019/2020 Vote du compte de gestion SPIC - Assainissement 2019

Vu que le compte de gestion est établi par le Comptable de L'ISLE SUR SORGUE à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✓ VOTE le compte de gestion 2019 Service assainissement, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## 020/2020 Vote du compte administratif SPIC- Assainissement 2019

La situation finale financière 2019 du budget SPIC Assainissement qui est présentée aux membres du Conseil Municipal Par Monsieur SILVESTRE Claude, 1er Adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, excepté Monsieur le Maire, Robert DONNAT qui a quitté la salle : VOTE le compte administratif 2019 comme suit :

DEPENSES	DE FONCTIONNEMENT	BUDGET	REALISE
	<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>40 457.60</b>	<b>17 932.78</b>
	61 – Services extérieurs	28 057.60	15 338.78
	62 – Autres services extérieurs	12 400.00	2 594.00
	<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>3 390,00</b>	<b>3 390,00</b>
	<b>66 - Charges financières</b>	<b>2 97838</b>	<b>2 978.38</b>
	<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>3 500,00</b>	<b>0.00</b>
	<b>002 - Déficit de fonctionnement reporté</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>50 325.98</b>	<b>24 301.16</b>
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>22 674,02</b>	<b>22 674,02</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>73 000.00</b>	<b>46 975.18</b>

RECETTES	DE FONCTIONNEMENT	BUDGET	REALISE
	70 - Vente de produits finis, prestations de services,	46 951.93	64 879.15
	77 – Produits exceptionnels	0	0
	002 - Excédent de fonctionnement reporté	13 750. 91	13 750.91
	Total recettes réelles	60 702.84	78 630.06
	Total recettes d'ordre	12 297,16	12 297,16
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	73 000.00	90 927.22
	SOLDE DE FONCTIONNEMENT		+ 43 952.04

DEPENSES	INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE
	10 - Dotations, fonds divers et réserves		
	16 - Emprunts et dettes assimilés	4 622.08	4 622.08
	21 - Immobilisations corporelles	117 532.42	18 702.00
	Total dépenses réelles hors opérations	122 154.50	23 324.08
	Total dépenses d'ordre	12 297,16	12 297,16
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	134 451.66	35 621.24
RECETTES	INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE
	001 – Excédent d'investissement reporté	111 777.64	111 777.64
	Total recettes réelles hors opérations	111 777.64	111 777.64
	Total recettes d'ordre	22 674,02	22 674,02
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	134 451.66	134 451.66
	SOLDE D'INVESTISSEMENT		+ 98 830.42

### N° 021/2020 Demande de subvention Fédération Française de Football - Projet vestiaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet des vestiaires, la commune peut prétendre à une subvention de la Fédération française de Football- F.F.F

La Fédération peut en effet allouer une subvention pour la création d'un Club house et la création de vestiaires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention auprès de la F.F.F pour un montant de 39 000 €.

Le plan prévisionnel est le suivant :

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - VESTIAIRES

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant en € HT	Intitulé	Montant en €	%
Travaux	262 000,00	Région FRAT	78 600,00	30%
		Etat DETR	91 700,00	35%
		Fédération Française Football	39 000,00	15%
		Autofinancement	<b>52 700,00</b>	20%
<b>TOTAL</b>	<b>262 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>262 000,00</b>	<b>100%</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✓ Autorise le Maire à déposer une demande de subvention FFF pour le projet des vestiaires
- ✓ Sollicite la FFF pour un montant de 39 000€
- ✓ Valide le plan de financement prévisionnel
- ✓ Charge le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

### 022/2020 : Fixation des tarifs caveaux et monuments repris par la ville

La procédure de reprise des concessions est arrivée à son terme. De nouvelles sépultures (caveaux et monuments), conformément à la législation funéraire, relèvent désormais du domaine privé de la commune et vont être proposées à la vente.

La proposition des tarifs est la suivante :

- ✓ Concession n° 1 - Emplacement n° 1 avec caveau et monument : 2500€
- ✓ Concession n° 22 Emplacement n° 22 : prix de la concession soit 704 €.
- ✓ Concession n° 27 Emplacement n° 27 : Non reprise - Par respect au défunt " Mort pour la France"
- ✓ Concession n° 73 Emplacement n° 36 avec caveau et monument : 2500€
- ✓ Concession n° 89 Emplacement n° 119 : conservé et sera transformé après travaux en ossuaire.

Il sera établi pour chaque bénéficiaire de caveau et monument, un état de recouvrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les propositions des tarifs des caveaux et monuments repris par la ville tel que présenté.

## INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE :

- La pose de la première pierre du « Hameau St Joseph » et de la maison médicalisée a eu lieu ce jour.
- Les candidats aux élections municipales devront informer la mairie de la moyenne d'âge de leur liste, en cas d'égalité des suffrages.
- L'ouverture d'une superette au Hameau St Joseph devrait avoir lieu durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Les discussions sont en cours avec l'enseigne.
- Les tableaux des permanences aux élections devront être adaptés aux disponibilités annoncées lors de la séance.
- M. le Maire remercie l'équipe municipale et fait le bilan du mandat écoulé. Il évoque un mandat chargé et éprouvant (mise en place de la communauté d'agglomération, création d'un EPIC pour l'office du tourisme communautaire, baisse drastique des dotations), émaillé d'épisodes douloureux. Malgré cela, le cap a été tenu, la mandature se termine avec un excédent en fonctionnement et investissement, et un endettement modéré.

Le Maire,

La secrétaire,

R.DONNAT.

V. MILESI